



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE D'UN CHARIOT TELESCOPIQUE

N° du CCTP : 2017-FOU-11

SOMMAIRE

Préambule.	
Objet de la présente consultation.	

FOURNITURE D'UN CHARIOT TELESCOPIQUE

Article 1 : Prescriptions techniques	5
1.1 – Le moteur	5
1.2 - La transmission	5
1.3 – Les pneumatiques	5
1.4 – La cabine	5
1.5 – L'équipement et les particularités du chargeur	5
1.6 – Les godets	6
Article 2 : Le transport	6
Article 3 : La réglementation	6
Article 4 : La formation à la conduite de la chargeuse et à la maintenance.....	6
Article 5 : Garantie – Service après-vente.....	6
Article 6 : La documentation	6
Article 7 : Délais	7
Article 8 : Contrat	

Préambule

Le SICTOM Pézenas-Agde regroupe 58 communes pour une population totale de 130 000 habitants sédentaires et une pointe saisonnière de 300 000 habitants en été.

La collectivité s'est dotée d'un réseau dense de 19 déchèteries intercommunales implantées sur l'ensemble de son territoire, permettant un accès aisé aux sites de dépôt pour l'ensemble des usagers ainsi que de deux quais de transfert et un centre de tri de collecte sélective.

Toutefois, parmi sa flotte d'engins certaines machines présentent de nombreuses heures d'activité et un vieillissement croissant, engageant de fortes dépenses de Maintenance.

Dans le cadre de sa politique de renouvellement de son parc de matériel de manutention, la collectivité souhaite acquérir :

-Un chariot télescopique, équipé d'un godet à griffe pour l'activité "centre de tri qui réceptionne 9000 tonnes de collecte sélective et 3000 tonnes de carton.

Il sera utilisé sur 3 postes soit sur une amplitude de 21 heures dans un milieu restreint et poussiéreux. Il effectuera environ 1300 heures par an.

Objet de la présente consultation

Fourniture d'un chariot télescopique, équipé d'un godet à griffe.

Largeur hors tout : 2.45 m maximum

Hauteur de levage : se situant entre 7 mètres minimum et 8 mètres maximum.

Capacité de levage de 4.5 tonnes environ

Capacité de chargement d'une densité de 0,9 à 4,30 mètres de hauteur

Il est rappelé que le présent marché revêt un caractère forfaitaire. Outre la fourniture elle-même, le prix global et forfaitaire est réputé contenir la totalité des prestations nécessaires à la livraison et à la mise en service du matériel dans les conditions fixées par la présente consultation comprenant la fourniture, la livraison et la formation à l'utilisation.

Article 1 : Prescriptions techniques :

La présente consultation concerne l'acquisition d'un chariot télescopique et d'un godet à griffe renforcé.

1.1 – Le moteur

- Moteur Diesel,
- Puissance mini 100 CV.
- Ventilateur réversible et automatique
- Possibilité de brider la vitesse du moteur mais pas la puissance
- Système stop and start

1.2 - La transmission

- 4 roues motrices.

1.3 – Les pneumatiques

- Pneumatiques de type Michelin x Mine D2 (ou équivalent),

1.4 – La cabine

- Cabine fermée et pressurisée
- Climatisation automatique
- Eclairage feu de travail à l'avant à led et deux à l'arrière à led,
- Siège grand confort avec suspension hydraulique ou pneumatique et multi réglage,
- Essuie-glace avant et arrière et pare soleil,
- Poste radio
- Vitres teintées (Anti-UV).
- Ceinture de sécurité
- Un Joystick pour les commandes hydrauliques.
- Gyrophare

1.5 – L'équipement et les particularités du chargeur

- Compteur horaire et alarme de recul,
- Ventilateur réversible et automatique
- Equipé de feu de routier
- Protection de pare prise avant
- Dispositif anti-renversement : alarme acoustique et lumineuse et blocage des mouvements aggravants

1.6 – Le godet

- Certificat de conformité CE,
- Flexibles renforcés,
- godet de 2300mm de large maxi
- lame d'usure interchangeable sous le godet
- lame d'usure supérieure godet
- Godet à griffe renforcée sur les pointes (voir ci-dessous)



Photo non contractuelle pour exemple

1.7 – Délai de livraison :

Le titulaire dispose d'un délai de livraison de 4 mois maximum à compter de la date de notification du marché en aucun cas ce délai ne pourra être modifié.

Article 2 : Le transport

Le prix forfaitaire comprendra l'ensemble des frais de transport jusqu'au centre de tri ZA les aires, rue Pierre David à Pézenas.

Article 3 : La réglementation

Le matériel sera conforme à la législation en vigueur au jour de la livraison.

Article 4 : démonstration

Le chariot sera essayé chez le concessionnaire ou chez un de ses clients en région Languedoc Roussillon. Cet essai se fera en situation de travail afin de juger et conforter les aspects techniques développés sur les fiches techniques en conformité avec le cahier des charges.

Article 4-1 La formation à la conduite et la maintenance

Le jour de la livraison du chariot, le titulaire assurera la formation de 2 à 3 agents de la collectivité, affectés au centre de tri à la pratique et au fonctionnement et à l'entretien de la machine durant 1 jour.

Article 4-2 Maintenance « Contrat full service sans pneumatiques »

Les prestations feront l'objet d'une maintenance assurée par le titulaire pendant une durée de 5 ans à compter de la date d'expiration du délai de garantie.

Les conditions de cette maintenance sont les suivantes :

- Prise en charge des opérations d'entretien courant, de dépannage et de réparation (hors pièces d'usure, accident ou vandalisme) ;
- Contrat établi suivant un critère d'engagement horaire 1300/an pour une durée maximale de 5 ans ;
- strict respect du programme de maintenance constructeur ;
- entretien machine sur notre site (comprenant les pièces, la main d'œuvre et le déplacement) ;
- fourniture de pièces détachées d'origine afin de préserver la garantie constructeur ;
- priorité d'intervention donnée pour les dépannages et réparations ;
- prêt de machine si panne supérieure à 72 h compte rendu des observations éventuelles suite à intervention sur votre matériel ;

Le titulaire proposera un détail des pièces d'usure, avec un tableau en correspondance de son temps normal d'usage, le coût de la fourniture de remplacement, et son délai d'acheminement sur site.

Article 5 : Garantie

Le candidat explicitera la manière dont il assurera la garantie de l'équipement, la main d'œuvre les pièces et les déplacements. Il notifiera le délai de garantie constructeur.

Il proposera au-delà de cette garantie minimale :

Une durée de 24 mois supplémentaire

Article 6 : La documentation

Le candidat s'engage à fournir à la livraison la totalité de la documentation rédigée en langue française, nécessaire à l'utilisation, à la maintenance et à l'acquisition de pièces détachées y compris les références. La fourniture sera également accompagnée d'une fiche d'identification (organe par organe), de manuel des pièces détachées.

Le manuel d'utilisation et des pièces détachées sera fourni en 2 exemplaires.

Le titulaire s'engage à fournir gratuitement toutes les mises à jour et rectificatifs de ces catalogues sitôt que ceux-ci paraissent.

Article 7 : service après-vente

Le titulaire devra décrire les engagements de son Service dépannage de façon précise :

- En décrivant ces périodes et délais d'intervention
- Sachant que les horaires de fonctionnement des services utilisateurs sont les suivants :5h/19h et 6j/7j (sauf dimanche)